

Fiche d'aide  
au repérage

FAR 3

Laboratoire d'anatomo-cyto-  
pathologie

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.  
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Manipulation des pièces avant préparation	<b>Virus</b> (classement CIRC)	+	Dans le cas de manipulation de pièces fraîches pour des analyses extemporanées. Voir note (4) en bas de page.
Préparation des pièces	<b>Formaldéhyde</b>	+++	De la préparation des solutions et des tissus au stockage des pièces.
Coloration des lames	<b>Amines aromatiques</b>	(+)	Produits utilisés pour la coloration.
Entretien de l'appareillage	<b>Formaldéhyde</b>	+++	Vidange et remplacement des solutions utilisées pour l'appareil à préparer les tissus.
Manipulation et élimination des matériaux et déchets	<b>Formaldéhyde</b>	+++	Pièces imprégnées de formaldéhyde ou bien encore matériel souillé (gants, papiers...).
Désinfection terminale des surfaces et du matériel	<b>Formaldéhyde</b>	++	Voir FAS 10 pour un avis sur la substitution.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE C1 ou C2, CIRC 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE C3 ou CIRC 2B

(3) Probabilité de présence : +++ certaine ++ très probable + possible (+) exceptionnelle

(4) L'analyse extemporanée peut exposer à des agents infectieux lors de la découpe des pièces avec un instrument (scalpel...). Certains agents infectieux sont classés cancérigènes par le CIRC. Il s'agit notamment des virus des hépatites B et C, des virus de la leucémie à cellules T (types I et II), du VIH, de l'herpes virus humain n° 8, des papillomavirus de certains types. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie.

La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérigènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux de CRAM. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérigènes dans cette activité, veuillez contacter : [site.web@inrs.fr](mailto:site.web@inrs.fr) ou votre interlocuteur à la CRAM.